



Championnat du Monde de Concours Complet d'Equitation Mondial du Lion 2018

Sélection aux Championnats du Monde des jeunes chevaux de 6 ans

Règlement 2018

1) Les championnats du Monde 2018 des Jeunes Chevaux sont programmés sous l'égide de la F.E.I. et de la W.B.F.S.H. aux dates et lieux suivants :

Concours Complet au Lion d'Angers (France) du 18 au 21 octobre 2018.

2) Engagements :

La sélection des **chevaux de 6 ans** représentant les races reconnues par la WBFSH sera effectuée par la SHF et transmise à la FFE qui procédera aux engagements auprès de l'organisateur.

3) Déclarations des candidatures - Engagements nominatifs

Les propriétaires des jeunes chevaux candidats devront faire acte de candidature selon la procédure définie ci-dessous :

Les déclarations de candidature seront **automatiquement** enregistrées avec l'engagement pour le Championnat des 6 ans lors de la Grande Semaine de Pompadour 2018.

La liste des jeunes chevaux sera transmise par la SHF à la FFE pour engagements nominatifs.

Les jeunes chevaux dont la candidature n'aurait pas été déclarée (= pas engagés dans le Championnat des 6 ans à Pompadour) ne pourront faire l'objet de sélection.

4) Sélection - engagements définitifs :

Parmi les chevaux ayant fait l'objet d'une déclaration de candidature, la SHF procédera à une sélection selon les critères suivants :

- Pour être éligibles, les jeunes chevaux devront appartenir **aux Stud-Books Selle Français, Anglo-Arabe ou CSAN.**
- Ils devront avoir obtenu leur **qualification** pour le Championnat des 6 ans CCE et avoir participé au Championnat des 6 ans CCE lors de la Grande Semaine de Pompadour 2018.
- Ils devront en outre remplir les conditions de qualification FEI pour participer au Championnat du Monde des jeunes chevaux de 6 ans (voir avant-programme du Mondial du Lion 2018).

A l'issue des Finales de Pompadour et sur la base du quota de 3 places accordées à la France, il sera procédé à une sélection selon les critères suivants :

→ **3 places** seront attribuées selon le classement du Championnat des 6 ans. En cas d'ex aequo, les places seront attribuées aux chevaux les mieux classés dans le Criterium des 6 ans. En cas de nouvelle égalité, les places seront attribuées aux chevaux les mieux classés suivant le total des gains en Cycle Classique de Concours Complet obtenus depuis le début de l'année et avant la Finale.

Si les critères définis ci-dessus ne permettent pas de départager des ex aequo, il sera procédé à un tirage au sort.

En cas de désistement ou de forfait de chevaux sélectionnés, les chevaux remplaçants seront désignés en fonction du classement du Championnat.

5) Formalités administratives : La **détention de passeports internationaux** est nécessaire pour toute participation à l'étranger. Les demandes doivent être adressées à la FFE.

6) Aides à la participation :

En 2018, **une aide financière de 900€** sera versée aux engageurs des 3 chevaux sélectionnés.